

Les addictions au tabac et à l'alcool

Déclaration du groupe CFE-CGC

Les addictions au tabac et à l'alcool représentent les deux premières causes de mortalité évitable en France.

La lutte contre le tabagisme par les politiques publiques a donné au fil des années des résultats encourageants, ce qui n'est pas le cas pour l'alcool. L'image du tabac est devenue avec le temps négatif, alors que celle de la consommation d'alcool reste encore socialement valorisée.

Le groupe CFE-CGC du CESE déplore la lenteur de la prise de conscience par les pouvoirs publics ; les dangers du tabac et de l'alcool sont encore largement sous-évalués par la population.

De ce fait nous partageons la plupart des préconisations émises, mais nous souhaitons insister plus particulièrement sur les préconisations 2 et 5.

En effet, notre groupe est favorable au renforcement de la prévention dès le plus jeune âge, en associant bien évidemment les familles. Les jeunes sont les consommateurs de demain et doivent donc devenir acteurs de leur santé ; ils doivent être pleinement informés des dangers de toute addiction quelle qu'elle soit.

Il ne s'agit pas de tenir des discours moralisateurs, mais plutôt de favoriser les actions de prévention et de renforcer la formation de tous les intervenants auprès de notre jeunesse. La préconisation 8 nous apparaît également importante. En effet, les conduites addictives dans le monde du travail, longtemps sujet tabou en France, constituent désormais une préoccupation de plus en plus croissante. Elles sont devenues un enjeu de santé dans les entreprises, ce qui ne peut que nous satisfaire.

Le monde du travail a d'ailleurs tout intérêt à entreprendre des démarches d'évaluation des risques.

Pour nous, cela nécessite de renforcer le rôle des instances représentatives dans la prévention de ces addictions, avec par exemple des formations appropriées.

En conclusion, quelles que soient les addictions, le groupe CFE-CGC du CESE est convaincu que la prévention sous toutes ses formes reste le meilleur « outil » à la disposition de chacune et chacun et a voté en faveur de cet avis.